



MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 01/23**

**OBJET : PACTE FISCAL ET FINANCIER DE DLVAGGLO**

Le maire rappelle à l'assemblée que le 04 janvier dernier, tous les membres ont été destinataires du document intitulé « pacte financier et fiscal du territoire », de la délibération en date du 13 décembre 2022 du conseil communautaire adoptant le pacte et de la présentation déclinée en séance du conseil communautaire.

Après une rapide présentation, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du pacte fiscal et financier du territoire de DLVAGGO.

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO





MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 02/23**

**OBJET : SIGNATURE DE CONVENTION POUR LE PRÊT D'UN LOCAL**

Le maire rappelle que depuis plusieurs mois, l'association Union Cycliste Pays des Lavandes 04 (UCPL04) organise des cours de cyclisme s'adressant aux enfants de Puimoisson. Afin d'éviter le transport incessant de vélos, l'UCPL04 demande l'autorisation de les stocker dans le local situé au stade municipal.

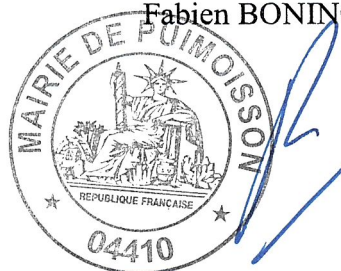
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'UCPL04 à stocker des vélos et du matériel de cyclisme dans le local situé au stade municipal,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux dudit local.

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO





MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 03/23**

**OBJET : RENOUELEMENT D'ADHESION A PANNEAUPOCKET**

Le maire explique que notre adhésion à PANNEAU POCKET arrive à échéance le 25 mars prochain.

Après discussion sur l'utilité de cette application, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion à PANNEAU POCKET pour une durée de 1 an pour un montant de 130€

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement de cette adhésion.

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture  
004-210401576-20230202-03-2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023



MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 04/23**

**OBJET : MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TEMPS LIBRES DE LA CAF : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le maire explique que le service Action Sociale de la CAF a modifié son dispositif d'Aide au Temps Libres (ATL) et qu'il est devenu, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, VACAF (aide aux VACances pour séjour en Famille) / AVE (Aide aux Vacances Enfants).

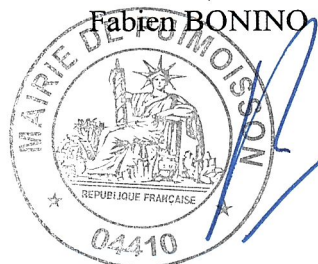
De la même façon qu'il existait une convention de partenariat pour l'ATL, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat relative à ce nouveau dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat relative au nouveau dispositif VACAF / AVE

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture  
004-210401576-20230202-04-2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023



MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 05/23**

**OBJET : SIGNATURE DE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE SDE04**

Carinne PICCA, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et déléguée aux travaux, explique que le projet de sécurisation de fils nus sur le poste « En Chanaou » conduit par le SDE04 fait apparaître que le tracé des ouvrages passe sur une parcelle appartenant à la commune :  
Section W n° 170

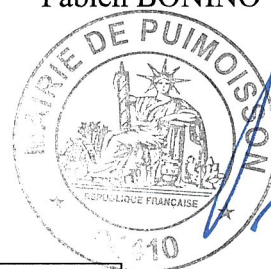
Le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence a donc établi une convention de servitudes qu'il y a lieu de signer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tracé, s'être assuré que la parcelle concernée appartenait bien à la commune et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence.

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture  
004-210401576-20230202-05-2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023



L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

#### **Délibération 06/23**

#### **OBJET : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF RESEAU DE CONFIANCE : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Frédérique PELLISSIER, 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux Solidarités explique qu'avec l'objectif de prévenir ou de répondre aux situations d'isolement des seniors de la commune, sa commission a réalisé, avec l'accompagnement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Verdon, une enquête de besoin auprès de 183 habitants de 70 ans et plus.

A partir de ce diagnostic, 24 personnes ont exprimé un ou plusieurs besoins en matière d'isolement : sentiment de solitude, visite à domicile, aide aux sorties, recherche de lien social, permanences conviviales, aide aux démarches ou petits services, fracture numérique, loisirs et culture.

En réponse à cette analyse de besoins sociaux, la commission Solidarité souhaite déployer sur la commune le dispositif Réseau de confiance.

Le Réseau de confiance a pour finalité de :

- Détecter les seniors souffrant de solitude et d'isolement,
- Faire passerelle entre les seniors et les structures locales (associations, centres sociaux, CLIC, CCAS...) pour les encourager à bénéficier des services de proximité qui leur sont destinés,
- Faciliter le lien social et l'entraide, en particulier à travers le voisinage et l'intergénérationnel,
- Accompagner les seniors à la pratique du numérique.

Le commission solidarité a donc travaillé sur ce réseau de confiance avec l'aide de Malakoff Humanis qui est un acteur majeur de la protection sociale. Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année 153 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

L'Action sociale du groupe Malakoff Humanis a vocation à soutenir et accompagner ses entreprises adhérentes, leurs salariés et les retraités au travers d'aides, de soutien, de services et d'actions innovants. Elle ambitionne également de s'impliquer au service des territoires. Avec le dispositif Réseau de confiance, Malakoff Humanis désire s'inscrire comme une solution complémentaire à la prévention et à la lutte contre l'isolement social des seniors, en y engageant des moyens et des ressources spécifiques.

Afin d'officialiser ce partenariat, une convention a été rédigée et il y a lieu d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec MALAKOFF HUMANIS.

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA



Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO





MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 07/23**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Monsieur le maire expose que la mairie de Quinson nous demande de leur mettre à disposition notre agent communal Assistant de Prévention, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de 10 mois, renouvelable par période de 1 an, à raison de 1 jour par semaine.

Cet agent assurera les missions qui seront développées dans la convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de mise à disposition de notre Assistant de Prévention,

CHARGE la secrétaire de mairie de rédiger la convention de mise à disposition,

AUTORISE le maire à signer ladite convention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le maire pour la mise en œuvre de cette mise à disposition de personnel communal.

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture  
004-210401576-20230202-07-2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023





MAIRIE  
de  
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

**Délibération 08/23**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme

Le Maire,  
Fabien BONINO





L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

### Délibération 09/23

#### OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes

#### INVESTISSEMENT

Dépenses Prévues : 238 245.32  
Réalisé : 103 484.03

Recettes Prévues : 238 245.32  
Réalisé : 57 634.45

Résultat de l'exercice : - 45 849.58  
Résultat antérieur : 52 424.10

Reste à réaliser

Dépenses : 36 976.00

Recettes : 117 055.00

Résultat de clôture : 86 653.52

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévues : 740 018.57  
Réalisé : 661 021.65

Recettes Prévues : 740 018.57  
Réalisé : 624 990.22

Résultat de l'exercice : - 36 031.43  
Résultat antérieur : 142 605.58

Résultat de clôture : 106 574.15

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO





L'an deux mille vingt-trois, le 02 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés : Jérôme CICILE pouvoir à Fabien BONINO, Elisabeth SACIER pouvoir à Carinne PICCA

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Carinne PICCA

#### Délibération 10/23

#### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

|   |                   |
|---|-------------------|
| - Un déficit de fonctionnement de :                   | 36 031.43         |
| - Un excédent reporté de :                            | 142 605.58        |
| <b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b> | <b>106 574.15</b> |
| <br>  |                   |
| - Un déficit d'investissement de :                    | 45 849.58         |
| - Un excédent reporté de :                            | 52 424.10         |
| <b>Soit un excédent d'investissement cumulé de :</b>  | <b>6 574.52</b>   |
| <br>  |                   |
| -Un excédent des restes à réaliser de :               | 80 079.00         |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

|   |            |
|---|------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2021 : EXCEDENT    | 142 605.58 |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) / excédent | 106 574.15 |
| RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) / excédent | 6 574.52   |

Le secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Fabien BONINO

